

# BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR SESSION 2019

## COMMERCE INTERNATIONAL

### à référentiel commun européen

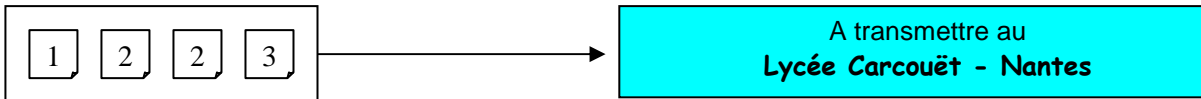
#### 1. EXPLOITATION DU SYSTEME D'INFORMATION (E4.2)

L'évaluation prend appui sur des travaux menés personnellement par le candidat, d'une part en matière de recherche, de mise en forme d'informations et de mise à jour du système d'information, et d'autre part en matière de communication de ces informations. Ces travaux partent d'une situation professionnelle fournie par une entreprise ou l'équipe pédagogique

**Le dossier complet comprend :**

- 1 • Une attestation, établie par les formateurs dispensant les enseignements d'informatique commerciale, de conformité des activités et missions réalisées.
- 2 • Un dossier de **5 pages maximum** à réaliser en deux exemplaires comprenant :
  - la définition de la situation professionnelle de départ : objet et cadre de la recherche d'informations et précision de la situation de communication de ces informations ;
  - la définition de l'environnement informatique utilisé : réseaux, matériels et logiciels ;
  - la définition de l'accès aux informations utilisées en particulier les bases de données ;
  - la description de l'organisation du travail et en particulier le temps consacré aux travaux en fonction de la mission confiée ;
  - la liste structurée des travaux effectués en fonction de la mission confiée.
- 3 • Annexes : les productions du candidat sur support numérique **et** sur support papier.

L'ensemble ainsi constitué de 4 parties distinctes non reliées sera classé dans une chemise 3 rabats élastique (éviter les reliures plastiques) au nom du candidat sans indication du centre de formation.



#### 2. NEGOCIATION VENTE EN LANGUE VIVANTE ETRANGERE (E5.2)

L'épreuve repose sur un dossier (**6 pages maximum hors couverture et page de garde**) élaboré personnellement par le candidat.

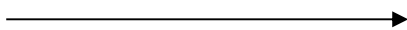
Ce dossier synthétise les informations nécessaires pour mener une négociation-vente avec un client étranger.

Il doit comporter les points suivants :

- présentation du contexte commercial (marché étranger ciblé, entreprise exportatrice),
- présentation du contexte de la négociation (mode d'approche et caractéristiques des prospects ciblés),
- présentation de l'offre de l'entreprise exportatrice (produits, conditions de vente, tarifs, conditions commerciales...),
- énumération des outils d'aide à la vente utilisés.

**+ joindre les certificats de stage, certificats de travail ou contrat d'apprentissage.**

Dossier à constituer en **2 exemplaires**



A transmettre au  
**Lycée Carcouët - Nantes**

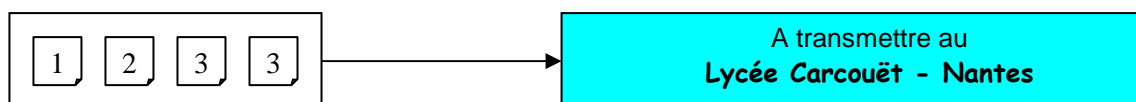
### 3. CONDUITE DES OPERATIONS D'IMPORT-EXPORT (E6.2)

Cette épreuve repose sur les activités et diverses missions réalisées dans une entreprise ayant des activités de commerce international.

Le dossier complet comprend :

- 1 • Les certificats de stage (*modèle en annexe 8 de la circulaire nationale*), certificats de travail ou contrat d'apprentissage
- 2 • Une attestation, établie par la ou les entreprises d'accueil, de conformité des activités et missions réalisées.  
(*excepté pour les candidats ayant échoué à une session antérieure et n'effectuant pas de nouveau stage en entreprise*).
- 3 • Un dossier de 5 pages maximum à réaliser en deux exemplaires comprenant deux parties :
  - 1<sup>ère</sup> partie : un descriptif de l'entreprise dans son contexte géographique, organisationnel et commercial (3 pages maximum) ;
  - 2<sup>ème</sup> partie : un descriptif des activités confiées dans le cadre du stage de suivi des opérations d'import-export dans leurs dimensions administrative, organisationnelle et relationnelle.

L'ensemble ainsi constitué de 4 parties distinctes non reliées sera classé dans une chemise 3 rabats élastique (éviter les reliures plastiques) au nom du candidat sans indication du centre de formation.



**En dehors du dossier, le candidat apporte le jour de l'épreuve tout document qu'il estime pouvoir venir en appui de sa prestation.**

#### **RAPPEL :**

En application de l'arrêté du 22 juillet 2008, la non-conformité du dossier peut être prononcée dès qu'une des situations suivantes est constatée :

- absence de dépôt du dossier
- dépôt du dossier au-delà de la date fixée par l'autorité organisatrice,
- durée de stage inférieure à celle requise par la réglementation de l'examen,
- documents constituant le dossier non visés ou non signés par les personnes habilitées à cet effet.

La constatation de non conformité du dossier entraîne l'attribution de la mention « non valide » à l'épreuve correspondante. Le candidat, même présent à la date de l'épreuve, ne peut être interrogé. En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré.

DEPOT	Avant le :	LIEU
Dossiers E42, E52 et E62	Vendredi 26 avril 2019	Lycée Carcouët - Nantes

Coordonnées du centre d'épreuves :

Lycée Carcouët  
115, boulevard du Massacre  
BP 98430  
44184 Nantes cedex 4  
Tél : 02 40 16 18 18